

**Date d'envoi de la convocation : 8 Avril 2014**

**Nombre de Conseillers en exercice : 93**

**Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 90**

**Nombre de Procurations : 3**

**Nombre de Votants : 93**

**Date de publication : 18 Avril 2014**

**Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :**

15 Avril 2014

**PRESIDENCE DE :** M. Alain SUGUENOT

**Présents :** **Titulaires :** Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Patrick MANIERE, Jean-Claude ANDRE, Jean-Luc BECQUET, Nadine BELISSANT-REYDET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS, Marie-France BRAVARD, Anne CAILLAUD, Frédéric CANCEL, Jean-François CHAMPION, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Thibaut GLOAGUEN, Fabrice JACQUET, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Virginie LEVIEL, Virginie LONGIN, Marie-Laurence MERVILLE, Marie-Laure RAKIC, Jacques-Hervé RIFFAUD, Philippe ROUX, Jacques THOMAS, Jean-Benoît VUITTENEZ, Jean-Noël MORY, René L'EXCELLENT, Estelle BERNARD-BRUNAUD, Martine BOUGEOT, Philippe DIDAILLER, Patrick FERRANDO, Michel PICARD, Michèle RODIER, Patricia ROSSIGNOL, Céline DANCER, Jean POIGEAUD, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Christian GHISLAIN, Pierre BROUANT, Marc DENIZOT, Sandrine ARRAULT, Franck CHAMBRION, Olivier ATHANASE, Jean-Marc PRENEY, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jérôme BILLARD, Vincent LUCOTTE, Joëlle BAZOT-BOUDOT, Serge COLLAVINO, Jean-Paul BOURGOGNE, Thierry LAINE, Pascal MALAQUIN, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul ROY, Annie BARAT, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Philippe CESNE, Claude CORON, Jérôme FLACHE, Chantal MITANCHEY, Jean CHEVASSUT, Jacques FROTEY, Bernard NONCIAUX, Gérard GREFFE, Gérard PRUDHON, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Henri TUDELA, Claude MOISSENET, Sylvain JACOB, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Patricia RACKLEY, Jean MAREY.

**Suppléants :** M. Thierry BELLANG (Suppléant de BLIGNY lès BEAUNE).

**Délégués ayant donné procuration :**

- M. Antoine TRIFFAULT-MOREAU à M. Jean-Claude ANDRE,
- Mme Carla VIAL à M. Thibaut GLOAGUEN,
- M. Guillaume D'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS.

**Délégués Absents non suppléés et non représentés :** Néant

**Secrétaire de séance :** Mme Justine MONNOT.

**ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles de l'article L.5211-10 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral en date du 20 décembre 2006 portant création de la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud, le 1<sup>er</sup> janvier 2007 ;

Considérant qu'il convient, suite à l'élection des délégués communautaires, de mettre en place les organes prévus par le Code Général des Collectivités Territoriales –CGCT- et, notamment, de constituer le Bureau.

§§§§

M. SUGUENOT indique que la composition du Bureau implique, dans un premier temps, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du CGCT, de fixer le nombre de membres et de Vice-Présidents constituant le Bureau avant de procéder à l'élection de ces derniers.

Il rappelle que le Président en est membre de droit et le nombre de Vice-Présidents est limité à 15, en application du deuxième alinéa de l'article L.5211-10 du CGCT.

Il précise qu'en vertu de ce même code, l'élection des membres du Bureau doit avoir lieu au scrutin secret à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. SUGUENOT propose de fixer à 20 le nombre de membres et de Vice-Présidents.

**Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,  
après en avoir délibéré,  
par 92 voix pour et 1 abstention,**

- décide de fixer à 20 le nombre de membres et de Vice-Présidents composant le Bureau.

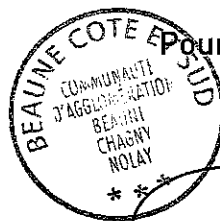
M. SUGUENOT propose de procéder à l'élection des 20 membres du Bureau.

**Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,  
après avoir procédé à l'élection au scrutin secret,  
prend note des résultats du scrutin**

Le scrutin a donné les résultats suivants :

- Co-premier Vice-Président Jean-Pierre REBOURGEON (77 voix) ;
- Co-premier Vice-Président Michel PICARD (80 voix) ;
- 3<sup>ème</sup> Vice-Président Jean-Luc BECQUET (77 voix) ;
- 4<sup>ème</sup> Vice-Président Michel QUINET (75 voix) ;
- 5<sup>ème</sup> Vice-Président Xavier COSTE (76 voix) ;
- 6<sup>ème</sup> Vice-Président Denis THOMAS (78 voix) ;
- 7<sup>ème</sup> Vice-Président Jean-François CHAMPION (73 voix) ;
- 8<sup>ème</sup> Vice-Président Jean-Paul ROY (72 voix) ;
- 9<sup>ème</sup> Vice-Président Pierre BOLZE (65 voix) ;
- 10<sup>ème</sup> Vice-Président Gérard ROY (70 voix) ;
- 11<sup>ème</sup> Vice-Président Sylvain JACOB (70 voix) ;
- 12<sup>ème</sup> Vice-Présidente Claude CORON (74 voix) ;
- 13<sup>ème</sup> Membre du Bureau Sandrine ARRAULT (72 voix) ;
- 14<sup>ème</sup> Membre du Bureau Patrick MANIERE (55 voix) ;
- 15<sup>ème</sup> Membre du Bureau Stéphane DAHLEN (67 voix) ;
- 16<sup>ème</sup> Membre du Bureau Jean CHEVASSUT (72 voix) ;
- 17<sup>ème</sup> Membre du Bureau Liliane JAILLET (73 voix) ;
- 18<sup>ème</sup> Membre du Bureau Vincent LUCOTTE (71 voix) ;
- 19<sup>ème</sup> Membre du Bureau Estelle BERNARD-BRUNAUD (72 voix).
- 20<sup>ème</sup> Membre du Bureau Pierre BROUAND (70 voix).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.



Pour extrait certifié conforme,  
Le PRESIDENT,

Atain SUGUENOT

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

## &gt;&gt;Suivi d'un acte

<b>Acte n°021-200006682-20140414-14_2-DE - Etat : A examiner - service attributaire</b>			
Date d'émission :	14/04/2014	Date de réception :	15/04/2014
Télétransmis :	Oui	Annulé :	Non
Nature de l'acte :	Deliberations		
Matière :	5.1 - Election executif		
Date limite recours :	16/06/2014	N° Acte Collectivité Locale :	14_2
Emetteur de l'acte :	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE CÔTE ET SUD	<input type="checkbox"/> Tiers lésé	<input checked="" type="checkbox"/> Obligation de transmission
Service attributaire :	(21/1) Henry L		
Identifiant autre acte :		<input type="checkbox"/> Acte prioritaire	<input type="checkbox"/> Acte contrôlé
Objet de l'acte :	Election des Membres du Bureau		
Priorité Plan contrôle annuel :		<input type="checkbox"/> Avis pôle de compétence	Date prochaine réunion:
Commentaires :			
Nombre de pièces jointes :	2		
Acte joint :	<a href="#">021-200006682-20140414-14_2-DE-1-1_1.pdf</a>		
Acte joint :	<a href="#">021-200006682-20140414-14_2-DE-1-1_2.pdf</a>		

**Rattacher cet acte à un dossier**

Choisir le dossier :

**Echange**

Créer une fiche d'échange.

Type d'échange \* :

Document joint :

Commentaire \* :

[Bordereau de réception](#)[Certificat de non recours](#)[Demande d'expertise](#)[Lettre d'observations](#)[Courrier Simple](#)[Joindre un document](#)[Visualiser tous les documents joints](#)[Accusés réceptions](#)